



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1er Février 2022

Présents : BIDAUD Jean-Paul, BOSSARD Lucette, FERRET Patrick, GAZEAU Agnès, GRIMAUD Madeleine, LE MASSON Pascal, MOULIN Jacques, PRAIN Marie-Ange

Absents excusés : CHAGNEAU Albert, EPAUD Annick, FOURNIER Françoise, FOURNIER Joël, GUILBAUD Nicole

Après accueil des participants, Jean-Paul BIDAUD ouvre la séance à 10 h 00.

Le compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2021 ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

– **ACTIVITES : Adaptation au contexte sanitaire :**

Le passe vaccinal devient obligatoire, il convient donc désormais de le demander et le vérifier pour chaque activité en salle :

* pour la danse , les responsables de la section en sont chargés.

* pour le pilates, l'animatrice, de part son statut, le contrôlera

* pour les mardis après-midis jeux : à tour de rôle, les membres du Conseil d'Administration (la liste est arrêtée jusqu'au 8 mars) seront présents pour faire la vérification et comme par le passé, une liste des participantes sera effectuée.

A noter que toute personne ne présentant pas un passe vaccinal valide ne pourra en aucun cas participer aux activités du club.

Du fait des mesures sanitaires mises en place par le Gouvernement pour faire face à la pandémie, le bal du 3 février n'a pas pu avoir lieu. Le Conseil d'Administration, considérant que la situation demeure préoccupante et souhaitant avant tout protéger ses adhérents, annule celui prévu le 3 mars prochain. Un courrier sera transmis, dans les meilleurs délais, aux musiciens.

– **ACTIVITES : Correspondants sur le site internet**

Le Président constate que le site internet du Club vit et remercie Jacques MOULIN pour son investissement. Il propose de créer une commission qui sera chargée de faire évoluer ledit site. Sont volontaires : Jean-Paul BIDAUD, Patrick FERRET, Pascal LE MASSON et Jacques MOULIN.

Première réunion prévue : le mardi 22 Février à 14 h 30.

– **COMMUNICATION VERS LES ADHERENTS : sujet reporté à la prochaine réunion**

– **DEMANDES A FORMULER VERS LA MAIRIE :**

Un courrier va être adressé au sujet des éléments suivants : Maison du Temps Libre :

- Demande d'un accès internet en mode WI-FI pour les besoins suivants : jeu de scrabble, inscriptions des adhérents
- Salle Ancien Foyer de Jeunes : Pose de rideaux sur les deux ouvertures (côté stade et côté parking) pour protection solaire, et projection vidéo (jeu de scrabble ou réunion)
- Local rangement attenant à l'Ancien Foyer de Jeunes : sommes-nous la seule association à avoir une clé, donc l'accès à ce local ?
- Vidéo projecteur : notre association en possède un, peut-il être envisagé une installation fixe au plafond dans la salle Ancien Foyer de Jeunes, et l'installation d'un nouvel équipement (voir qui fait l'acquisition) dans la grande salle ?

– **CONCOURS DE BELOTE INTERNE : Bilan**

Le 17 décembre 2021, 44 joueurs ont participé au concours de belote interne
Le bilan financier fait état d'un excédent de 20,24 €.

– **LE BUDGET 2021/2022**

Une demande de subvention a été transmise à la Mairie pour l'année 2022. Le budget prévisionnel joint à ladite demande s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 700 €.

A ce jour, le club compte 277 adhérents dont 150 à la retraite sportive.

– **PARTENARIAT AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS**

Relais informations : Le président précise qu'il a été sollicité par une association souhaitant faire relayer par le Club sa propre information. Après débat, il s'avère que chaque association dispose de ses propres moyens de communication (site internet, tracts déposés dans les boîtes aux lettres...), et que les informations peuvent également transiter par le «Vivre ensemble» communal. En conséquence, aucune réponse positive ne sera donnée à ces demandes.

Mutualisation matériel : Le Président signale qu'il a été contacté par la Mairie qui souhaite mettre en place un système de mutualisation de matériels appartenant aux diverses associations. Le club ne dispose pas à ce jour de matériel pouvant être mis à disposition.

Commission aménagement pôle associatif : sont désignés Jean-Paul BIDAUD, Lucette BOSSARD, Joël FOURNIER et Jacques MOULIN.

– **LES BANQUES : Membres mandatés**

Sont désignés : Le Président Jean-Paul BIDAUD, la Trésorière : Madeleine GRIMAUD et le trésorier adjoint Patrick FERRET.

– **CONVENTION PISCINE – PATINOIRE DE L'AGGLOMERATION**

Le Président signale qu'il a signé la convention piscine – patinoire de l'agglomération permettant aux adhérents de la Retraite Sportive de bénéficier de tarifs privilégiés. Elle est consultable sur le site internet du club.

– **SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION**

Il est fixé à la MAIRIE, 92, Rue nationale. Tout courrier adressé à l'Association transite par cette adresse.

– **AFFAIRES DIVERSES**

* **La prochaine assemblée générale** est fixée le **JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022** à 15 heures à la Maison du Temps Libre

* **Les inscriptions pour le club** à la rentrée prochaine sont fixées les **LUNDI 12 SEPTEMBRE et MARDI 20 SEPTEMBRE 2022** après-midi à la Maison du Temps Libre.

* **Le CODERS**, lors de sa dernière réunion à laquelle a assisté le Président, fait appel de candidature pour l'organisation de l'anniversaire de ses 40 ans. Il est proposé de se réunir sur l'un des 3 sites de regroupement prévu dans notre département, pour nous ce serait Chantonnay, notre club de LA FERRIERE ne souhaite pas se joindre à un regroupement.

* Lors de la réunion de la **Commission « Retraite Sportive »** du 25 janvier dernier,

- **Pascal LE MASSON** a été désigné **référent formation** pour le CODERS

- ont été prévues **des sorties** :

* à **NOIRMOUTIER** le **12 mai prochain**, pour les adhérents de la marche nordique, randonnée et vélo.

* à **COGNAC**, mi-juin, la date restant à définir, pour tous les membres du club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.

PROCHAINE REUNION : **MARDI 15 MARS 2022 à 10 HEURES à la MAISON DU TEMPS LIBRE**

La secrétaire

Lucette BOSSARD

Le Président

Jean-Paul BIDAUD